



Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg
Luxembourg, le 11 octobre 2019



Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 83 du règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question à Monsieur le Ministre de l'Education nationale.

Selon nos informations, les commissions d'examens n'ont pas été convoquées à la suite de l'organisation de la deuxième session des examens de fin d'études secondaires.

Or selon l'article 18 du règlement grand-ducal modifié du 31 juillet 2006 portant organisation de l'examen de fin d'études secondaires classiques « *Les épreuves écrites, orales et pratiques terminées, chaque commission se réunit pour décider quels candidats sont admis, refusés ou doivent passer des épreuves complémentaires* ».

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Education nationale :

- Monsieur le Ministre peut-il nous confirmer cette information ?
- Dans l'affirmative quelles en sont les raisons ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Martine Hansen
Députée



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Luxembourg, le 30 octobre 2019

Monsieur le Président de la Chambre des
Députés

19, rue du Marché-aux-Herbes
L-1728 Luxembourg

Réponse de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la question parlementaire n° 1318 de Madame la Députée Martine Hansen

C'est par un courrier qui m'a été adressé de la part d'un lycée que j'ai été rendu attentif au fait que les commissions d'examen visées par la question de l'honorable Députée n'avaient en effet pas encore été réunies pour procéder formellement aux prises de décisions relatives aux épreuves d'ajournement de l'examen de fin d'études.

Sur mon instruction, et en application des dispositions des règlements grand-ducaux modifiés du 31 juillet 2006 portant organisation respectivement de l'examen de fin d'études secondaires générales et de l'examen de fin d'études secondaires classiques, les commissions se sont réunies dans la période du 23 au 25 octobre 2019 pour prendre les décisions d'admission ou de refus à l'égard des candidats concernés.

Ces délibérations n'ont par ailleurs pas donné lieu à des modifications des résultats communiqués aux candidats après correction par trois correcteurs des épreuves d'ajournement.

J'ai chargé mes services de mettre à l'étude une simplification du processus de prise de décision, notamment par l'utilisation des nouveaux moyens de communication.

Claude Meisch

Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse